



ALLONS GAGNER LA GRILLE DES SALAIRES CGT

M
O
B
I
L
I
S
A
T
I
O
N

- *Marre de vous mobiliser pour résister ou ne pas perdre ?
- *Ras le bol de faire grève les uns après les autres ?
- *Tu te demandes quand est-ce qu'on va se mobiliser toutes et tous ensemble ?

A partir du 02 septembre la CGT a décidé de lutter pour gagner !

Après plusieurs années de report et de refus de négociation sur la grille des salaires, la CGT compte bien obtenir des réponses à ses REVENDICATIONS :

REEVALUATION DE 9% DE LA GRILLE DES SALAIRES :

La CGT revendique une augmentation de 9% de toute la grille.

Pour ce faire, la valeur actuelle de l'échelon 4 devient l'échelon 1.

CREATION DE 2 ECHELONS D'ANCIENNETE SUPPLEMENTAIRES :

La CGT revendique un échelon 13 au bout de 37 ans de carrière et un échelon 14 au bout de 40 ans.

Parce que l'on travaille plus longtemps à cause des contre-réformes successives des retraites.

ECHELLE MOBILE DES SALAIRES :

La CGT revendique que le SNB compense l'inflation.

Parce que les NR, GF et échelons servent à des reconnaissances spécifiques : investissement, montée en compétence et ancienneté ! Ne laissons pas les employeurs tout mélanger !

REVALORISATION DE 9% DE L'INDEMNITE D'ASTREINTE :

La CGT revendique la réévaluation de 9% de l'indemnité d'astreinte.

Elle est calculée à partir de l'échelon 1 - qui n'existe plus !

L'échelon 4 actuel doit devenir l'échelon 1 et servir de base de calcul !

Parce que les employeurs avaient donné leur accord de principe - gagnons maintenant la mise en application !



NR DE DEPART EN RETRAITE / NR D'EMBAUCHES / DISPOSITIF DE REMISE A NIVEAU :

Pour la CGT, le minimum de départ en retraite doit être le NR 110 contre le NR 90 actuellement.

La CGT revendique des NR d'embauche réévalués, CAP/BEP : NR 60, BAC : NR 70, BTS : NR 100, Licence : NR 130, Bac+5 : NR 170. Parce que nos emplois se sont complexifiés et les compétences attendues justifient pleinement cette réévaluation !

La CGT revendique un dispositif de remise à niveau des « tuteurs/formateurs ». Parce que les “tuteurs/formateurs” doivent être payés et qualifiés au moins autant que les personnes qu'ils forment !

COMPENSATION DES ECARTS DE COÛT DE LA VIE :

Pour la CGT, un dispositif de compensation des écarts du coût de la vie doit être mis en oeuvre par les employeurs - tant en métropole que dans les DROM COM.

La CGT revendique l'étalonnage de l'ISD (Indemnité Spéciale Dom) sur celui des fonctionnaires opérant sur chacun des pays d'outre-mer et son indexation systématique sur l'inflation.

La CGT revendique la juste utilisation et l'application originelle de la majoration résidentielle telle que prévue pas la loi. A sa création elle avait pour but de compenser des écarts de coût de la vie et majorait le salaire de l'époque jusqu'à 25% supérieur au smic.

Dans l'attente de la réactivation de la majoration résidentielle, la CGT revendique l'application d'un dispositif “Vie chère” à tous les salariés des IEG.

**Nos revendications sont légitimes,
alors en septembre tenez vous
prêts à vous mobiliser pour GAGNER
une nouvelle grille des salaires : **LA GRILLE DES
SALAIRES DE LA CGT !****

**M
O
B
I
L
I
S
A
T
I
O
N**